

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

EDITO *Savoir faire et faire savoir*

Quelles perspectives de création et de répartition de la valeur pour les télécoms ? Thème du colloque de l'ARCEP du jeudi 17 octobre 2013

L'ARCEP tiendra jeudi prochain son colloque annuel consacré aux perspectives de création et de répartition de la valeur dans le secteur des télécoms.

En effet, dans un contexte économique général dégradé, les opérateurs français et européens des télécoms ont engagé un important cycle d'investissements pour le déploiement d'une nouvelle génération d'infrastructures fixes et mobiles, actif essentiel qui doit porter la croissance future du secteur. Or la fin du cycle actuel, celui du haut débit, qu'il s'agisse de l'ADSL ou de la 3G, est marqué par une perte de valeur des services traditionnels, assis notamment sur les communications vocales, au profit des revenus tirés des services de données. Si la croissance des revenus de la donnée n'a, pour l'instant, pas suffi à compenser le recul des services traditionnels, elle va pouvoir désormais compter à la fois sur une demande très forte des utilisateurs et sur la multiplication des usages.

Dans ce contexte, plusieurs questions se posent qui pourront trouver, sinon des réponses, du moins des axes de réflexion, au cours des débats : comment stimuler les usages en accompagnant notamment la « conversion numérique » de l'économie ? Quelles sont les voies à explorer pour parvenir à une valorisation des services qui permette de garantir l'accès du plus grand nombre au numérique – soutenant ainsi la demande – tout en reflétant les progrès réalisés, par l'investissement, dans la qualité du service rendu ? Comment, enfin, maintenir les grands équilibres au sein d'un écosystème numérique dont le développement repose sur l'interdépendance d'acteurs aux modèles économiques très différents mais dont les intérêts sont, in fine, communs ?

Chacune de ces questions intéresse le régulateur dont le rôle est aussi, dans la construction d'un marché dynamique et pérenne, d'accompagner l'innovation et les stratégies de croissance. Il doit pour ce faire veiller à fournir des règles du jeu claires, et doit donc être capable d'anticiper les grandes évolutions d'un secteur marqué par un constant renouvellement. Des occasions telles que ce colloque y contribuent pleinement.

Nous espérons vous y retrouver nombreux.

[La page dédiée au colloque sur le site internet de l'Autorité](#)



Jean-Ludovic SILICANI
Président de l'ARCEP



■ A venir

27 janvier

Vœux de l'ARCEP à la Sorbonne (vers 18h00). Réserver la date.

17 octobre

Colloque annuel de l'ARCEP : « Quelles perspectives de création et de répartition de la valeur pour les télécoms ? »,

retransmis en vidéo en direct sur le site de l'ARCEP.

[La page dédiée au colloque](#)

[15-16 octobre](#)

Jacques Stern, membre du collège, participera à la 11ème réunion du réseau FRATEL, qui se tiendra à Bucarest (Roumanie).

[7-15 octobre](#)

Audition des opérateurs, par le collège, sur l'analyse des marchés 4, 5 et 6.

■ Dans le rétroviseur

[9 octobre](#)

Réunion du GRACO technique (Groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs).

[4 octobre](#)

Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité, Daniel-Georges Courtois et Jacques Stern, membres du collège, ont reçu le président du conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Jean-Pierre Blais.

[3 octobre](#)

Pierre-Jean Benghozi et Philippe Distler, membres du collège, et Benoît Loutrel, directeur général, ont reçu Marcel Tuihani, ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de la communication, et de l'artisanat de Polynésie française.

[2 octobre](#)

Réunion du comité consommateurs de l'ARCEP consacrée au secteur postal.



LES NOUVELLES DE LA SEMAINE

■ Du côté de l'Autorité...

Terminaison d'appel mobile : l'Autorité lance une consultation sur le modèle de coûts

En préparation des prochaines échéances de régulation des marchés des terminaisons d'appel mobiles, l'Autorité a initié des travaux de mise à jour de son modèle technico-économique de coûts d'un opérateur mobile « efficace ». Celui-ci modélise, sur la métropole et les zones Antilles-Guyane et Réunion-Mayotte, les coûts du déploiement des réseaux mobiles, en fonction de leur couverture, des technologies déployées et du trafic qui s'y écoule. Cette mise à jour du modèle permet notamment de prendre en compte les différents développements du secteur depuis la dernière mise à jour, en 2010 : le déploiement du HSPA+ puis de la 4G, le lancement d'un 4ème opérateur en métropole, etc. La finalité première de ce modèle est de calculer le coût incrémental de la terminaison d'appel vocal mobile. Le nouveau modèle pourra servir de référence dans le cadre du prochain cycle de régulation de ces marchés.

L'Autorité a lancé le 8 octobre une consultation publique visant à recueillir les commentaires des acteurs sur ce modèle. Cette consultation publique prendra fin le 20 novembre prochain.

[Le modèle de coût](#)

[La consultation publique](#)

Service universel postal : l'ARCEP publie deux avis sur des évolutions d'offres de courrier national et international

Le 31 juillet dernier, La Poste a transmis simultanément au ministre chargé des postes et à l'ARCEP deux projets d'évolution, au 1er janvier 2014, du catalogue des prestations de service universel.



• Le premier projet d'évolution porte sur les offres de courrier national, et prévoit :

- l'introduction au catalogue de la « lettre en ligne » (une offre qui consiste à distribuer en boîte aux lettres au format papier un courrier remis à La Poste au format électronique),
- la mention du délai indicatif d'acheminement des avis de réception (J + 2) pour l'ensemble des produits auxquels ils sont rattachés (lettre recommandée, Colissimo),
- l'ajout d'une option d'avis de réception aux envois à valeur déclarée.

- Le second projet d'évolution envisage la suppression de l'offre économique de courrier international à l'usage des entreprises. Cette offre est constituée de la « lettre économique internationale entreprise » (pour les envois de correspondance) et du « paquet économique international entreprise » (pour les envois de marchandises).

Le 10 septembre dernier, l'ARCEP a rendu deux avis favorables sur ces projets d'évolution, sauf en ce qui concerne le calendrier envisagé pour la suppression de l'offre économique internationale à l'usage des entreprises. L'Autorité considère en effet qu'il est nécessaire que La Poste donne un préavis suffisant aux utilisateurs de cette prestation, en différant sa suppression au 1er janvier 2015. La Poste a indiqué qu'elle tiendrait compte de cet avis : l'offre figurera donc encore en 2014 au catalogue du service universel, à tarif inchangé, et ne sera supprimée qu'à la date suggérée par l'ARCEP, après information complète auprès des clients.

[Les avis](#)

La mission d'aménagement du territoire de La Poste a coûté 252 millions d'euros en 2012

La Poste contribue, au moyen de son réseau de 17 000 points de contact (bureaux de poste ou points partenaires), à l'aménagement et au développement du territoire, en complément de ses obligations de service universel.



En contrepartie de cette obligation de déployer un réseau plus étendu, La Poste bénéficie d'une compensation partielle sous la forme d'abattements de fiscalité locale, dont les taux sont fixés par décret après l'évaluation du coût net par l'ARCEP.

Le montant correspondant à cette obligation a été évalué à 252 millions d'euros pour l'année 2012 (247 millions d'euros en 2011).

En parallèle à la publication de cette décision, l'Autorité met en ligne la synthèse de la consultation publique sur le modèle d'évaluation du coût net de cette mission d'aménagement du territoire de La Poste, qu'elle a menée du 17 juillet au 10 septembre 2013, ainsi que les réponses reçues (La Poste et UPS).

La décision ▶

La synthèse de la consultation publique ▶

L'ARCEP rend visite à l'opérateur postal Novea

Le 2 octobre dernier, les services de l'ARCEP ont rencontré Mickael Macé, président, et Frédéric Suchodolski, directeur général de la société Novea dans leurs locaux à Nanterre.

Cette société, spécialiste de la course urgente de proximité, a été autorisée par l'ARCEP, le 25 juin 2013, à exercer la prestation de services postaux relatifs aux envois de correspondance. Cette entreprise peut désormais distribuer des envois de correspondance, dont les envois recommandés, à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Edition 2013 du colloque de l'ARCEP : c'est jeudi prochain !

Jeudi 17 octobre prochain aura lieu le 15e colloque annuel de l'Autorité sur le thème : « Quelles perspectives de création et de répartition de la valeur pour les télécoms ? » Les débats s'organiseront autour de trois questions majeures :

- Comment le secteur des télécoms peut-il stimuler la **croissance** des usages et en profiter ?
- Comment promouvoir une bonne **valorisation** des services de communications électroniques ?
- Comment aboutir à une **répartition** efficace de la valeur dans la filière ?

Le colloque sera retransmis en vidéo en direct sur le site de l'ARCEP.

Consulter le programme ▶

Présentation ▶



■ Ailleurs...

"La guerre des prix a obligé les opérateurs à réduire leurs investissements" : vrai ou faux ?

Le Monde Selon un article du Monde en date du 10 octobre consacré aux mesures du plan présenté cette semaine par Alcatel-Lucent, « c'est la guerre des prix déclenchée par l'arrivée du 4ème opérateur mobile dans le secteur, avec la concurrence des groupes asiatiques, qui a mis Alcatel en difficulté en France. Les opérateurs ont été obligés de réduire leurs investissements ».

Alors, vrai ou faux ?

Faux !

En 2012, l'investissement des opérateurs de télécommunications en France a atteint un niveau inégalé depuis 10 ans : 7,3 milliards d'euros (10 milliards avec les achats de fréquences). Au 1er semestre 2013, les investissements se montent à 3,6 milliards d'euros, le même niveau qu'au 1er semestre 2012 ...

Séminaire sur « les nouveaux enjeux de la fiscalité à l'heure du numérique » à Bercy



Le 9 octobre, Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, et Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'économie numérique, ont présidé à Bercy un séminaire sur les nouveaux enjeux de la fiscalité à l'heure du numérique.

Trois problématiques principales ont été abordées :

- Comment les acteurs « over-the-top » (OTT) échappent-ils aujourd'hui à toute imposition significative au niveau mondial ?
- Une taxe nationale est-elle possible faisable et pertinente ?
- Comment faire évoluer les règles internationales à travers l'OCDE et l'Union européenne ?

Plusieurs experts se sont exprimés lors de ce séminaire. Pierre Collin (conseiller d'Etat, co-rapporteur de la mission d'expertise sur la fiscalité du numérique) a fait le constat d'une inadaptation de la fiscalité internationale au numérique, et a détaillé les pratiques d'optimisation fiscale qu'utilisent largement les OTT ; le député Pierre-Alain Muet a passé en revue les failles européennes en matière de fiscalité (Etats tunnels, sociétés hybrides, etc.), et la notion d'« établissement stable »

européen ; ou encore le sénateur Philippe Marini, pour lequel les débats doivent prendre naissance dans l'opinion publique nationale (car l'opinion publique européenne n'existe pas et encore moins l'opinion publique internationale).

Pierre Louette, directeur général adjoint d'Orange et président de la FFT, a, de son côté, opposé à l'« oligopole » Google, la « fragmentation » des opérateurs européens, et soulevé la question de la territorialité. Il a relevé que les opérateurs télécoms étaient beaucoup plus taxés (25% de plus) que les autres entreprises, notamment pour financer la culture. « Si les OTT avaient la même fiscalité que les opérateurs, ils payeraient 22 fois plus d'impôts », a-t-il enfin déclaré.

Le ministre de l'économie et des finances Pierre Moscovici a confirmé qu'il n'y aurait pas, en 2014, de nouvelle taxe nationale sur le numérique et rappelé que la réforme de la fiscalité du numérique ne visait pas prioritairement le rendement budgétaire mais avant tout le rétablissement de l'équité, en termes de concurrence fiscale, entre les opérateurs du numérique, européens et extra-européens.

Le communiqué 



DU COTÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La troisième réunion de l'année du groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs (GRACO) s'est tenue le 9 octobre 2013

La matinée, réservée aux collectivités, a été l'occasion pour l'ARCEP d'évoquer les travaux en cours avec, tout d'abord, un point sur les sujets mobiles en métropole et outre-mer. Les débats se sont poursuivis sur les marchés « fixes » avec une synthèse des contributions reçues à la consultation publique sur les analyses de marchés du haut et du très haut débit. L'ARCEP a évoqué ses propositions visant à ajuster la frontière entre zones très denses et zones moins denses, projet commenté par une collectivité particulièrement concernée, le SIPPAREC. L'introduction du VDSL2 sur la boucle locale de cuivre a ensuite été abordée, avec une intervention de l'opérateur Free venu faire part de ses retours sur les expérimentations menées en Gironde et en Dordogne et sur ses perspectives de déploiement.



Un an après son lancement, l'expérimentation « Palaiseau 100% fibre » a fait l'objet de la table ronde de l'après-midi. Après avoir présenté un état des déploiements et ses premiers retours d'expérience, Didier Dillard, directeur de la réglementation France chez Orange a confirmé la volonté de l'opérateur de poursuivre l'expérimentation. La ville de Palaiseau, par la voix de son conseiller municipal délégué à l'aménagement numérique, François Lambert, est venue témoigner du rôle fondamental de la collectivité dans le déploiement d'un réseau à très haut débit, notamment dans la communication auprès des usagers, particuliers comme entreprises. François Lambert s'est félicité de cette expérimentation unique en Europe, suivie par la Commission européenne. Vincent Maillard, directeur des études économiques et des relations opérateurs chez SFR, a réitéré l'intérêt de l'opérateur pour l'expérimentation : SFR, opérateur client de la boucle locale de cuivre, mais aussi co-investisseur sur la plaque FttH de Palaiseau, a insisté sur l'importance de préserver le caractère expérimental permis dans le « laboratoire » qu'est Palaiseau. L'ARCEP, représentée par Guillaume Méheut, chef de l'unité chargée du FttH, a notamment dressé la liste des questions encore à résoudre.

La FNCCR, représentée par Gilles Quinquenel, président de la commission « communications électroniques », a demandé que l'expérimentation de l'extinction du cuivre s'appuie, en parallèle de Palaiseau, sur plusieurs sites, dont au moins un déployé par un RIP. La FNCCR a estimé cette expérimentation utile pour tirer les conclusions nécessaires à la mise en place d'un cadre législatif fixant les orientations et modalités de la future extinction du cuivre. Le vice-président de l'AVICCA a indiqué que l'expérimentation permettait un véritable dialogue entre les opérateurs et a salué l'implication des services de l'Etat pour le bon déroulement de ce projet.



AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

L'Espagne réorganise la régulation de ses marchés

Le parlement espagnol a adopté, en juin dernier, une loi créant un nouveau régulateur intégré. Après une période de transition de quatre mois, la fusion du régulateur des communications électroniques avec les régulateurs des postes, de l'audiovisuel, de l'énergie, du transport ferroviaire, des aéroports et l'autorité de la concurrence est devenue effective le 7 octobre.

Le nouveau « super régulateur » - la Commission des marchés nationaux et de la concurrence (CNMC) - est doté d'un collège de 10 membres, nommés par le Gouvernement pour six ans. Les décisions seront prises au sein de deux chambres distinctes, l'une chargée des aspects concurrentiels et l'autre des aspects de régulation sectorielle.



José María Marín Quemada, ancien membre de la Banque d'Espagne, a été nommé président du CNMC. Alejandra de Iturriaga, ex-directrice du département de la régulation des opérateurs à l'ex-CMT, devient la directrice générale en charge des télécommunications et de l'audiovisuel.

Pour en savoir plus 

L'UIT publie son rapport « Mesurer la société de l'information »



L'Union internationale des télécommunications vient de publier la 5ème édition de son rapport « Mesurer la société de l'information », un classement des pays en fonction de leurs résultats en termes de développement d'infrastructures et d'adoption des TIC.

Selon le rapport, le nombre d'internautes a augmenté de 250 millions en 2012 et près de 40% de la



population mondiale naviguera sur internet fin 2013. Les technologies et services mobiles demeurent une composante essentielle de la société de l'information avec 2 milliards d'abonnements haut débit mobile dans le monde. Les performances des réseaux haut débit fixe et mobile continuent d'augmenter tandis que les prix des services diminuent ; ceux du haut débit ont ainsi connu une baisse de 82% en l'espace de quatre ans.

Parallèlement, le rapport témoigne d'un essor limité des TIC dans la plupart des pays en développement, notamment dans les pays les moins connectés du monde, groupe composé de 39 pays (représentant 2,4 milliards d'abonnés potentiels) qui englobent bon nombre des pays les moins avancés (PMA), dont la majorité se trouve en Afrique, mais également certains pays densément peuplés qui ne sont pas des PMA, tels que l'Inde, le Nigéria et le Pakistan.

[Le rapport](#)



ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

« My startup in Paris », des rencontres sous le signe de l'innovation

Organisé du 10 au 12 octobre par Paris Région Lab et la Ville de Paris, « My startup in Paris » offre au grand public l'occasion d'aller à la rencontre des innovations parisiennes portées par plus de 300 startups qui ouvriront leurs portes dans plus de 30 lieux différents, parmi lesquels de nombreux lieux représentatifs de l'écosystème numérique parisien tels la Gaité Lyrique (cf. [l'interview de son directeur](#) dans la Lettre hebdo n° 97), ou le Silicon Sentier (cf. l'interview de cette semaine).

Plus qu'une journée pour en profiter !



[Pour en savoir plus](#)

« Jardins de Versailles » : une application haute en culture

Dans le cadre de la célébration du 400ème anniversaire de la naissance d'André Le Nôtre, Orange et le château de Versailles ont lancé une nouvelle application pour visiter les jardins du roi Soleil.



Conçue pour une utilisation sur place ou à distance, l'application propose des commentaires audio et vidéo préparés par les conservateurs, jardiniers, fontainiers et architectes de Versailles. Des modules complémentaires peuvent ainsi être téléchargés, pour découvrir le regard de l'écrivain Erik Orsenna sur les jardins, ou encore les explications de l'artiste Giuseppe Penone qui y expose actuellement ses œuvres. Enfin, un parcours d'une heure environ a été spécialement conçu pour les enfants. Il les emmène à la découverte des jardins, sur les traces des fontainiers de

Versailles.

Les « mobinautes » qui sont, selon Médiamétrie, de plus en plus nombreux à accéder à l'internet mobile *via* une application (83,4% des utilisateurs) sauront apprécier ...

[Pour en savoir plus](#)

[Communiqué Médiamétrie](#)

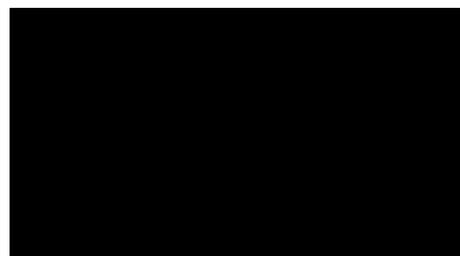


L'INTERVIEW

Starts up et innovation numérique Interview de Marie-Vorgan LE BARZIC, déléguée générale de Silicon Sentier

Après avoir lancé la Cantine, le premier espace de coworking en France, le Camping, un accélérateur de starts up qui aide 12 jeunes entrepreneurs tous les six mois, Silicon Xperience, un pôle d'expérimentation sur les usages, l'association Silicon Sentier, installée passage des Panoramas, en plein cœur du quartier textile parisien, franchira cet automne une nouvelle étape de son développement : relocaliser toutes ses activités sur un même lieu, un immeuble de 1500 m² sur six étages, provisoirement baptisé « le grand lieu intégré de l'innovation ».

Situé 39 rue du Caire, le nouvel espace accueillera plus de 30 000 personnes par an, là où La Cantine en accueille actuellement 14 000. Dans ce nouveau lieu aux espaces thématiques imbriqués et ouverts sur l'échange, Silicon Sentier lancera, en partenariat avec la SNCF, un programme d'expérimentation autour de la data. Il accueillera aussi une sorte de foyer étudiant « hors écoles » pour faire travailler ensemble designers, ingénieurs et grandes écoles autour de problématiques complémentaires. « *La diversité est un des éléments clés de l'innovation* » martelle Marie-Vorgan Le Barzic, qui dirige cette pépinière depuis plus de dix ans et pour laquelle « *Paris n'a pas à rougir de ses réalisations dans le domaine de l'innovation* ». Soutenu par la Ville de Paris, la région Ile-de-France, Orange et Google, le nouveau Silicon Sentier sera inauguré le 14 novembre. Retour sur la vocation et l'esprit du



Durée : 6 min 50
© ARCEP - octobre 2013

lieu en compagnie de sa déléguée générale.



ILS ONT DIT ...

" Les télécoms sont la seule industrie à employer 16 000 avocats pour se battre les uns contre les autres." - Ben Verwaayen, ex-directeur général d'Alcatel-Lucent, conseiller auprès de Neelie Kroes.



CHIFFRE DE LA SEMAINE

3,6 milliards d'euros

C'est le montant des investissements des opérateurs - hors achats de fréquences -, au premier semestre 2013. Ce montant est identique au montant des investissements réalisés par les opérateurs au 1er semestre 2012, qui constituaient déjà un record historique.

Source : Observatoire de l'ARCEP

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98